

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Copropriété

Résidence Le Chateau

1 rue du Chateau

64000 PAU

Les copropriétaires de l'immeuble **Résidence Le Chateau**, sis 1 rue du Chateau - - 64000 PAU, se sont réunis en Assemblée Générale le

Vendredi 22 Mars 2019 à 09 heures

Cabinet AGESTYS

6 Place Gramont

64000 PAU

Sur convocation adressée par le syndic.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque copropriétaire entrant en séance. L'état des signatures, à cet instant, permet de constater

PRESENTS : 3 copropriétaires représentant **934 sur 934** tantièmes, soit :

Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231), SCI NAVARRA (579 réduits à 467).

REPRESENTES : 0 copropriétaire représentant **0 sur 934** tantièmes, soit :

ABSENTS : 0 copropriétaire représentant **0 sur 934** tantièmes, soit :

Point 01 : Election du Président de séance

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président de séance Mr LAGARDE.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 3 votants soit 934 tantièmes.
SCI NAVARRA (579 réduits à 467), Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231).
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (934/934 en voix). (Article 24)

Point 02 : Election du ou des scrutateurs

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Scrutateur Mr HUGELE.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 3 votants soit 934 tantièmes.
SCI NAVARRA (579 réduits à 467), Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231).
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (934/934 en voix). (Article 24)

Point 03 : Nomination du Secrétaire de séance

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Secrétaire de séance Isabelle BARBE représentant AGESTYS

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 3 votants soit 934 tantièmes.
SCI NAVARRA (579 réduits à 467), Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231).
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (934/934 en voix). (Article 24)

Point 04 : Décision à prendre pour l'arrêt de la procédure en appel

L'ensemble des copropriétaires réunis en date du 18 Février ont décidé l'arrêt de la procédure à l'encontre des Toits du Béarn et décident de ne pas se pourvoir en appel

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour'** : 3 votants soit 934 tantièmes.
SCI NAVARRA (579 réduits à 467), Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231).
- **A voté 'Contre'** : néant.
- **S'est abstenu** : néant.

La résolution est adoptée (934/934 en voix). (Article 24)

L.L.

AK

Point 05 : Décision à prendre concernant la répartition de la subvention de la Ville de Pau : " Paiement de la subvention de la Ville de Pau octroyée dans le cadre des travaux de ravalement de façade d'un montant de 3 689.00 €"

L'Assemblée Générale décide de répartir la subvention octroyée par la Ville de Pau d'un montant de 3 689.00 € de la façon suivante sur les comptes des copropriétaires à hauteur de leurs tantièmes.

Résultat du vote :

- **Ont voté 'Pour' :** 3 votants soit 934 tantièmes.
SCI NAVARRA (579 réduits à 467), Mme IRALDE Jackie (236), M. LAGARDE Loic (231).
- **A voté 'Contre' :** néant.
- **S'est abstenu :** néant.

La résolution est adoptée (934/934 en voix). (Article 24)

L.L.

RL

L'ordre du jour étant débattu dans sa totalité, le Président lève la séance.

Il est 9 h 45

L'original du présent procès-verbal est conservé dans les Minutes et a été signé par le(a) Président(e), le(s) scrutateur(s) et le Secrétaire de séance.

Rappel des dispositions de l'article 42 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 :

« Sans préjudice de l'application des textes spéciaux fixant des délais plus courts, les actions personnelles nées de l'application de la présente loi entre des copropriétaires, ou entre un copropriétaire et le syndicat se prescrivent dans un délai de dix ans.

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic (loi n° 85.1470 du 31 décembre 1985) « dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

En cas de modification par l'assemblée générale des bases de répartition des charges dans les cas où cette faculté lui est reconnue par la présente loi, le tribunal de grande instance, saisi par un copropriétaire, dans le délai prévu ci-dessus, d'une contestation relative à la cette modification, pourra, si l'action est reconnue fondée, procéder à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30. »

Loi n° 94.624 du 22 juillet 1994, art. 35-IV :

« Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32.1 du nouveau code de procédure civile, celui qui agit en justice de matière dilatoire ou abusive est de 152 € à 3049 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'une assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26 ».

Fait à Pau, le 22 03 2019

Notifié le

Isabelle BARBE



Loïc LAGARDE

Président de séance



Alain HUGUÉ
Scrutateur



L. L.

SAS AGESTYS
6bis cours de Gourgue
33000 BORDEAUX /05-56-90-93-39
RCP105708080
SIREN 489976084/NAF6832A
SOCAF 1.950.000E /ASS-SUFFREN

Résidence Le Chateau
1 rue du Chateau
64000 PAU

le Vendredi 22 Mars 2019 à 09 heures

Feuille de présence

Mme IRALDE Jackie

Mme IRALDE Jackie
Résidence Le Château
1 rue du Château
64000 Pau

Liste des lots :

0001, 0002, 0007, 0009, 0013.

Tantièmes : 236



Présent

Nom du représentant

Représenté

M. LAGARDE Loic

M. LAGARDE Loic
1 rue du Chateau
64000 PAU

Liste des lots :

0003, 0004, 0012, 0014.

Tantièmes : 231



Présent

Nom du représentant

Représenté

SCI NAVARRA

SCI NAVARRA
M. HUGELE Alain
10 Rue Lavignotte
64000 PAU

Liste des lots :

0005, 0006, 0008, 0010, 0011, 0015, 0016, 0017, 0018, 0019.

Tantièmes : 579



Présent

Nom du représentant

Représenté